

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur, tenue le 26 janvier 2026 à 18 h 30 à la salle communautaire sise au 1295 chemin du Lac-Supérieur et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes, à savoir :

Maire :	Monsieur Steve Perreault
Conseillères et conseillers:	Steve Perreault, Céline Lachance, Marcel Ladouceur, Nancy Deschênes, C. Jennifer Pearson-Millar, Raymond Cantin
Absent.e.s	Charles-Antoine Faubert
Sont également présent.e.s	Anne-Marie Charron, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Formant quorum sous la présidence de monsieur Steve Perreault, maire.

1.
Ouverture de la séance

1.1
Ouverture de la séance extraordinaire du 26 janvier 2026

Monsieur le maire, Steve Perreault ouvre la séance extraordinaire à 18 h 31 avec le quorum requis.

2026-01-1814 2.
Approbation de l'ordre du jour - séance extraordinaire du 26 janvier 2026

- 1. Ouverture de la séance
- 1.1 Ouverture de la séance extraordinaire du 26 janvier 2026
- 2. Approbation de l'ordre du jour - séance extraordinaire du 26 janvier 2026
- 3. Administration
- 3.1 Avis de convocation
- 3.2 Adoption du budget pour l'exercice financier 2026
- 3.3 Adoption du programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028
- 3.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-681 abrogeant le règlement 2024-671, ayant pour objet d'établir les taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2026, ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité
- 4. Période de questions
- 5. Clôture et levée de la séance extraordinaire

EN CONSÉQUENCE, il est
Proposé par monsieur Marcel Ladouceur
Appuyé par madame C. Jennifer Pearson-Millar

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité

3. Administration

3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Supérieur ont reçu l'avis de convocation conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

Les membres dudit conseil :

- Prendront en considération le cahier des prévisions budgétaires préparées pour la prochaine année financière et,
 - Adopteront, s'il y a lieu, le budget pour l'année 2026 ;
 - Adopteront le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 ;
 - Et un (une) des membre(s) du conseil donnera un avis de motion et déposera le projet de règlement numéro 2026-681, abrogeant le règlement numéro 2024-671, ayant pour objet d'établir les taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2026, ainsi que les taux d'intérêts et pénalités.
-

2026-01-1815 3.2 Adoption du budget pour l'exercice financier 2026

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Anne-Marie Charron, a déposé aux membres présents du conseil, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur

Appuyé par madame Nancy Deschênes

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte, tel que la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Anne-Marie Charron, a déposé aux membres présents du conseil, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026.

Adoptée à l'unanimité

2026-01-1816 **3.3**
Adoption du programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par madame C. Jennifer Pearson-Millar

Appuyé par madame Céline Lachance

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte, tel que la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Anne-Marie Charron, a déposé aux membres présents du conseil, le programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028;

ET QUE le document intitulé *Programme triennal des immobilisations* a été dûment signé par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim et fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

3.4
Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-681 abrogeant le règlement 2024-671, ayant pour objet d'établir les taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2026, ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité

Madame Céline Lachance, conseillère, donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 2026-681 abrogeant le règlement 2024-671, ayant pour objet d'établir les taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2026, ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité, et que ledit règlement sera soumis au conseil municipal, pour adoption, lors d'une séance subséquente.

4.
Période de questions

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

2026-01-1817

5.
Clôture et levée de la séance extraordinaire

CONSIDÉRANT QUE l’ordre du jour est épuisé

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur

Appuyé par madame C. Jennifer Pearson-Millar

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée à 18 h 50.

Adoptée à l'unanimité

Donné à Lac-Supérieur, ce 5 février 2026

Anne-Marie Charron
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Steve Perreault
Maire

La signature du présent procès-verbal vaut également signature pour toutes les résolutions comprises dans celui-ci dont j’ai connaissance, conformément à l’article 142 (2) du Code municipal du Québec

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Anne-Marie Charron, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie qu’il y a des fonds disponibles au budget pour l’ensemble des dépenses autorisées par le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 5 février 2026.

Anne-Marie Charron
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim